



Loi Engagement et proximité Un petit texte utile, mais loin de satisfaire toutes les ambitions démocratiques

Passant de **#balancetonmaire** à **#cajoletonélu** en moins d'un an, il semble que le Gouvernement est enfin en passe de reconnaître le rôle essentiel et l'engagement des maires dans notre démocratie. Il tente au travers du projet de loi « Engagement et proximité » adopté à la quasi-unanimité du Sénat mardi 22 octobre, de renouer le dialogue.

L'examen de ce texte s'est toutefois déroulé dans un **contexte politique pré-électorale que personne n'ignore et un contexte législatif incertain, voire sous tension** : la fragilisation de certaines politiques publiques comme celle de la gestion des déchets, une réforme de la fiscalité locale qui menace la capacité d'agir des collectivités locales, un texte ultérieur dit « 3D » sur l'organisation territoriale de l'État dont les contours sont encore inconnus.

C'est donc sans visibilité que le Sénat a examiné ce texte qui, en dépit de quelques bonnes mesures et des ambitions gouvernementales affichées, s'illustre davantage par ce qu'il ne traitait pas, singulièrement s'agissant de la crise de vocation des élus. **Le quadruplement du volume du texte initial traduit bien ces insuffisances initiales et l'absence de vision politique** pour répondre à une grande ambition : celle du respect de la libre administration et de l'autonomie financière pour la mise en place de politiques publiques locales d'une part, et une démocratie locale en phase avec les aspirations citoyennes de notre temps, d'autre part.

Le groupe socialiste et républicain s'est voulu constructif et a considérablement enrichi le texte adopté au Sénat. **Nos amendements s'articulaient autour de l'axe « démocratie » omis par le Gouvernement : démocratisation de l'intercommunalité** qui est préférable à sa remise en cause ou son détricotage ; **démocratisation de la gouvernance locale en matière de parité** qui constitue une priorité ; **démocratisation des fonctions électives** pour permettre un renouvellement politique, mais aussi et surtout parce que chacune et chacun doit pouvoir s'engager pour sa commune.

Nous avons ainsi défendu et dans certains cas, obtenu les avancées suivantes :

- **Démocratisation des intercommunalités** : conférence des maires obligatoire, meilleure répartition des sièges des conseillers communautaires, facilitation de l'élection du conseiller communautaire suppléant dans les petites communes, intégration du pacte financier et fiscal au pacte de gouvernance ;

Notre volonté de maintenir les **conseils de développement** au sein des intercommunalités n'a pas été entendue. Le Gouvernement les avait rendus facultatifs, la droite sénatoriale les a supprimés alors qu'ils constituent des outils de participation citoyenne.

- **Démocratisation et parité** : **9 amendements portaient sur le renforcement de la parité**, grande oubliée du texte initial du Gouvernement. Nous avons obtenu deux avancées malgré une résistance très forte de la droite sénatoriale : proportion de femmes dans l'exécutif communautaire équivalente à celle du conseil communautaire ; liste des candidats aux fonctions d'adjoints composée alternativement de femmes et d'hommes.

Beaucoup reste encore à faire, notamment dans les communes de moins de 1000 habitants. Nous avons proposé une solution progressive défendue également par le Haut Conseil à l'Égalité entre les hommes et les femmes, en vain. Le ministre s'est engagé à creuser cette question et également à faire avancer notre proposition d'un remplacement d'un adjoint par une personne de même sexe.

- **Démocratisation des fonctions électives** : remboursement des frais spécifiques de déplacement pour les personnes en situation de handicap, bénéfice pour les adjoints du droit à suspension du contrat de travail et du droit à la réintégration à l'issue du mandat, et pour les élus cessant partiellement ou totalement leur activité professionnelle, possibilité d'une majoration indemnitaire et d'une majoration des crédits d'heure ; formation des élus lors de la première année de mandat.

S'agissant du **régime indemnitaire**, la revalorisation adoptée par le Sénat est positive, mais nous avons regretté qu'elle ne soit pas étendue aux villes moyennes où les maires consacrent plus de 35 heures hebdomadaires à leur mandat. **Cette revalorisation aurait dû être assortie de moyens financiers pour être sincèrement effective.**

Tous nos amendements pour une meilleure conciliation du mandat avec la vie professionnelle ont été jugés irrecevables financièrement : prise en compte de l'ancienneté dans le cas d'une reprise d'activité, amplification de l'allocation différentielle de fin de mandat, soutien à la création d'entreprise pour les anciens élus locaux ou encore amélioration du régime de retraite qui permet au mandat de ne pas constituer une entrave au moment de faire valoir ses droits. Nous constatons que le Gouvernement n'a pas pris d'initiative sur ce sujet.

Enfin, le statut de salarié protégé n'a pas été intégré au code du travail pour être complètement opérant, alors même qu'il figure dans le code général des collectivités territoriales.

S'agissant des **pouvoirs de police du Maire**, si les mesures adoptées sont utiles, on ne peut pas écarter un risque de frustration quand les moyens de la charge à assumer sont insuffisants. Sur ce thème, nous avons renforcé la lutte contre l'affichage sauvage et renforcé l'encadrement des meublés de tourisme type Airbnb.

Enfin, sur le plan de la **défense des publics fragiles**, nous avons rassuré les acteurs associatifs en excluant les personnes sans domicile fixe du champ des amendes pour occupation illégale de la voie ou du domaine public. La généralisation de la **tarification sociale de l'eau** a également été adoptée. Si le Gouvernement s'est clairement exprimé en faveur de cette politique publique, il n'octroie aucun moyen aux collectivités locales pour les accompagner.

Les sénateurs socialistes seront **attentifs à ce que le texte soit préservé ou amélioré** lors de la navette parlementaire et ils seront tout particulièrement **vigilants sur la question des ressources accordées aux collectivités dans le budget 2020 après la suppression de la taxe d'habitation.**

Contact presse

Audrey Moreau – 07 77 22 61 24 / a.moreau@clb.senat.fr

Eva Gaillat – 06 79 51 77 26 / e.gaillat@clb.senat.fr